

Dailymotion SA
140 boulevard Malesherbes
75017 Paris
France

Autorité de régulation de la
communication audiovisuelle
et numérique
Direction des plateformes en
ligne
39-43 quai André Citroën
75739 Paris Cedex 15

Paris, le 01-07-2022,

Objet : Déclaration annuelle de Dailymotion SA – Loi n° 2018-1202 du 22 décembre 2018 relative à la lutte contre la manipulation de l'information

La version confidentielle de la déclaration annuelle de Dailymotion SA adressée à l'Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique en application du titre III de la loi du 22 décembre 2018 relative à la lutte contre la manipulation de l'information dévoile sa stratégie commerciale, ses processus internes de modération ainsi que l'état de développement de certains outils technologiques auxquels le service a recours. En outre, cette version confidentielle apporte de nombreux détails à l'Autorité sur les problématiques humaines et techniques auxquelles le service Dailymotion est confronté. Il s'agit là d'informations faisant l'objet d'une circulation restreinte qui pourraient porter gravement atteinte à son image si elles venaient à être rendues publiques. Toute divulgation de ces informations pourrait conduire à comparer le service Dailymotion à des opérateurs leaders sur le marché dont les technologies déployées, les ressources allouées à la modération et les volumes de contenus traités ne sont pas assimilables aux siens. A ce titre, nous demandons une protection au titre du secret des affaires pour l'ensemble des éléments qui ne figurent pas dans la version non-confidentielle de cette déclaration annuelle.

Questions liminaires : Présentation du service

- **Nom du service** : Dailymotion
- **Nom, raison sociale et domiciliation de la société opératrice** : Dailymotion SA (Société Anonyme), 140 boulevard Malesherbes, 75017 Paris
- **Identité et fonction du représentant légal exerçant les fonctions d'interlocuteur référent sur le territoire français au sens de l'article 13 de la loi du 22 décembre 2018** : Etienne Defossez, Directeur de la Politique des Contenus
- **Nombre de visiteurs uniques par mois du service en France et dans le monde, calculé sur la base de l'année précédant l'année d'exercice (moyenne mensuelle en 2020)** :

Monde : + 250 millions de visiteurs uniques mensuels *

France : + 44 millions de visiteurs uniques mensuels*

*Chiffres Comscore 2020

- **Modalités de mise à disposition du service auprès du public français (web, applications, assistants vocaux, etc.)** :

Libre d'accès, Dailymotion permet à n'importe quel internaute d'accéder à des contenus vidéos sur son site, ses applications ou sur des sites tiers et applications tierces qui ont fait le choix d'intégrer sa technologie de lecteur vidéo propriétaire. En tant qu'hébergeur, Dailymotion permet également à ses utilisateurs de stocker et de partager leurs contenus vidéos.

- **Langue du service proposée par défaut sur le territoire français** : Français
- **Le service disponible sur le territoire français constitue-t-il une version spécifique du service ?** Oui, le Service Dailymotion dispose d'une version localisée de son service en France (on dénombre au total 36 versions localisées).
- **Description du service (objet, population(s) ciblée(s), types de contenus publiés et consommés, thématiques, etc.)** :

Disponible sur cinq continents, Dailymotion est l'une des principales plateformes d'hébergement et de partage de vidéos. Créée à Paris en mars 2005, Dailymotion est détenue depuis 2015 par Vivendi, groupe mondial intégré dans les médias et les contenus.

A vocation mondiale, le service Dailymotion n'est pas spécialisé et agrège des contenus vidéo d'une grande variété. Leurs caractéristiques communes sont leur nature et leur courte durée.

Afin de répondre au mieux aux attentes des 18-49 ans, cible prioritaire de Dailymotion, les contenus mis en ligne par ses partenaires professionnels sont indexés de manière algorithmique au sein de quatre thématiques phares : Actualités, Sport, Musique, Divertissement. Dailymotion offre par ailleurs la possibilité à ses partenaires professionnels de monétiser leurs contenus en autorisant l'intégration de publicités au sein de leurs vidéos disponibles sur son site, ses applications ou son lecteur vidéo propriétaire.

- **Modèle économique du service (type d'activités rémunératrices pour l'opérateur tirées de l'exploitation du service en France) :**

Dailymotion génère des revenus en commercialisant des espaces publicitaires, directement ou par l'intermédiaire de sociétés de vente tierces. Ces espaces publicitaires sont afférents aux contenus vidéos mis en ligne sur son service, qu'ils soient accessibles via son site web, ses applications ou via son lecteur vidéo propriétaire exporté sur des applications ou sites tiers.

Questions générales

[Retour sur la mise en œuvre de la loi du 22 décembre 2018 depuis son entrée en vigueur](#)

L'Arcom invite l'opérateur à présenter les enseignements qu'il tire de la mise en œuvre de son devoir de coopération au titre du titre III de la loi du 22 décembre 2018 depuis qu'il y est soumis, notamment en période électorale. Il pourra préciser quelles ont été les éventuelles difficultés rencontrées dans son application.

Rétrospectivement et au-delà du cadre fixé par la loi du 22 décembre 2018, il apparaît évident que les contenus de désinformation ont eu un impact croissant chaque année dans notre société en suscitant notamment de la défiance vis à vis de l'information. Dailymotion a ainsi initié dès 2018 un travail de sensibilisation auprès de ses utilisateurs et de ses équipes sur les dangers que représentent la désinformation.

Dailymotion a pu observer que de par la nature de ses services, la plateforme est peu propice à devenir un espace utilisé à des fins de désinformation. Toutefois cela n'enlève en rien la gravité que représente de tels contenus et c'est la raison pour laquelle Dailymotion s'est efforcé d'améliorer son niveau d'exigence en matière de modération et des services de signalement proposés à ses utilisateurs.

Il a parfois été difficile d'avancer aussi rapidement que nous le souhaitons sur certaines évolutions, devant composer avec notre volonté de rester une plateforme ouverte à tous (incluant donc les utilisateurs non connectés à un compte Dailymotion) et les contraintes budgétaires. Mais nous avons pu intégrer dans nos mécanismes de modération à la fois une "chronologie intelligente"

(permettant notamment une vigilance accrue lors des périodes électorales) et davantage de transparence avec nos utilisateurs sur leurs signalements.

Lutte contre la manipulation de l'information sur le service

- **Définition des fausses informations (ou de toute notion voisine adoptée) retenue par l'opérateur :**

Dailymotion a adopté une définition unique de « désinformation » qui permet de fixer un cadre protecteur dans tous les territoires où le service est disponible. Cette définition s'inspire très largement du [Code of Practice on Disinformation](#) rédigé par la Commission Européenne et de la loi n°2018-1202 du 22 décembre 2018 relative à la lutte contre la manipulation de l'information. Nous considérons la désinformation comme englobant toutes informations dont le caractère faux ou trompeur est vérifiable. Ces informations fausses doivent présenter deux conditions pour être qualifiées de désinformation :

- Elles doivent être créées, présentées et diffusées dans un but lucratif ou dans l'intention délibérée de tromper le public ; et
- Elles sont susceptibles de causer un préjudice public, au sens de menaces vis-à-vis des processus démocratiques (notamment électoraux) et dans l'élaboration de politiques démocratiques et/ou un préjudice aux biens publics, tels que la protection de la santé, de l'environnement ou la sécurité des personnes.

Cette définition est sans préjudice de l'application des lois locales. Si le contenu signalé enfreint les lois en vigueur dans un territoire et/ou pays sans contrevenir à cette définition, nous tâchons d'en limiter, dans la mesure du possible, l'accès dans le(s) territoire(s) et/ou pays concerné(s).

- **Cette définition diffère-t-elle selon les zones géographiques de mise à disposition du service ?** : Non
- **Interdiction des fausses informations (ou notion voisine) sur le service ?** : Oui
- **Le cas échéant, où l'utilisateur peut-il trouver l'information relative à cette interdiction ?**

L'utilisateur peut avoir accès à ces informations dans notre [Politique relative aux contenus prohibés](#) (qui est une partie intégrante de nos Conditions Générales d'Utilisation) ainsi que sur l'[article dédié](#) à la désinformation dans notre centre aide.

- Remplir le tableau suivant :

Données chiffrées et indicateurs (en France, en 2021)	
Nombre de contenus identifiés comme comportant une fausse information (ou notion voisine adoptée)	13
Parmi ces contenus identifiés, nombre détectés par des outils automatisés	NA
Parmi ces contenus identifiés, nombre détectés à la suite de signalements utilisateurs	13
Nombre de contenus comportant une fausse information (ou notion voisine adoptée) qui ont fait l'objet de mesures (recontextualisation, apposition d'un libellé, déréférencement, suppression, etc.), en déclinant par types de mesures	12 (Un des contenus a été signalé deux fois)
Nombre d'émetteurs de ces contenus identifiés et part qui a fait l'objet d'une mesure (avertissement, restrictions etc.)	2 comptes ont été supprimés
Audience moyenne (impressions ou nombre de vues) des contenus identifiés comme comportant une fausse information (ou notion voisine adoptée)	3.800 vues

- Parmi les contenus détectés comme contenant une fausse information (ou notion voisine adoptée), fournir la liste des 20 ayant suscité le plus d'interactions¹ de la part des utilisateurs en France en 2021 sur le service :
 - **20 premiers contenus relevant d'une communication commerciale (publicitaires, sponsorisés et en partenariat)** : Dailymotion n'a pas relevé de communication commerciale s'afférant à de la désinformation en 2021.
 - **20 premiers contenus « organiques » (hors communication commerciale)** :

¹ Il est entendu par « interaction » toute action effectuée par les utilisateurs vis-à-vis de ces contenus : consultation, commentaire ou réponse, mise en favori, « like », partage etc.

Liste des contenus contenant une fausse information et qui ont suscité le plus d'interactions de la part des utilisateurs en France en 2021 :

Titre	Vues	Date de mise en ligne
<i>La vaccination est la vraie pandémie, par Elsa Mittmannsgruber</i>	7709	27/08/2021 03:52:49
<i>Lothar Hirneise hört auf (mit Corona)</i>	5517	26/05/2020 23:19:00
<i>Dr Astrid Stuckelberger écoutez bien c'est une bombe !!!!!!!</i>	5119	23/08/2021 15:16:55
<i>Le Dr Astrid Stuckelberger : ce n'est pas un vaccin et il faut l'arrêter</i>	4442	28/07/2021 23:48:24
<i>la théorie du complot la vérité sur charlie hebdo</i>	2615	19/07/2015 18:01:34
<i>Flat Earth - Sunrise and Sunset EXPLAINED</i>	988	28/09/2015 08:29:16
<i>Magali Robin Live VK Du Lundi 20 Décembre 2021</i>	275	20/12/2021 20:15:39

Il convient de noter que cette liste ne correspond pas au nombre total de contenus retirés pour désinformation en 2021 (12). En effet, toutes les métadonnées relatives aux contenus retirés de notre plateforme sont supprimées dans un délai d'un an à compter de la date du retrait. Ainsi, les exemples listés ci-dessus ont été retirés après le 1er juillet 2021. Dailymotion informe l'ARCOM que nous utilisons l'adresse IP de l'utilisateur qui effectue son signalement pour déterminer le pays.

Respect de la liberté d'expression

- **En se fondant sur des cas de fausses informations regardées comme telles par ses équipes en 2021, l'opérateur est invité à exposer les éventuelles difficultés d'articulation entre sa politique de modération et le respect de la liberté d'expression et de communication sur son ou ses services.**

Le respect de la liberté d'expression est consubstantiel du service Dailymotion. Notre politique interne de lutte contre la désinformation ne peut être associée à une quelconque forme de bridage de la liberté d'expression de nos utilisateurs.

Afin de prévenir tout retrait de contenus légitimes, Dailymotion pourvoit un régime d'exception au sein de son règlement interne en matière de lutte contre la désinformation. Les erreurs de citation, la satire, la parodie, les informations et commentaires partisans clairement identifiés, les contenus éducatifs, scientifiques ou journalistiques contextualisant et explicitant des informations fausses ou trompeuses sont exclus de ce règlement afin d'éviter toute atteinte à la liberté d'expression.

- **Existence d'un traitement différencié pour certains comptes en matière de modération (ex. : personnalités publiques) :**

Il n'y a pas de différence de traitement pour les modérateurs, ces derniers n'appliquent pas de traitements différenciés entre les utilisateurs. Cependant, il convient de nuancer ces propos, en effet les partenaires professionnels bénéficient de la possibilité de faire valoir leur droit pendant une durée de 24h après la réception d'un signalement sur leur contenu, cette procédure est comparable à une procédure d'appel à priori.

- **Le cas échéant :**
 - **critères d'identification de ces comptes : NA**
 - **expliquer en quoi le traitement diffère : NA**
- **Préciser si les efforts de lutte contre la manipulation de l'information dans le contexte de la crise sanitaire ont eu un impact sur l'exercice de leur liberté d'expression par les utilisateurs, en explicitant les raisons le cas échéant**

(modération automatisée, multiplication de fausses informations sur son service, montée des attaques coordonnées, etc.)

Nous n'avons pas constaté d'impact de la crise sanitaire sur la liberté d'expression. De fait, nous avons eu extrêmement peu de publications de contenus problématiques ce qui prouve que ce type de comportements est marginal sur le Service Dailymotion.

Transparence des mesures

- **Moyens pour fournir aux utilisateurs des explications claires et accessibles sur les mesures mises en œuvre face aux risques de manipulation de l'information :**

Nous avons créé des articles sur notre centre d'aide où nous expliquons les règles applicables aux contenus. Ces règles sont inspirées de notre politique relative aux Contenus Prohibés. Les règles relatives à la désinformation sont accessibles [ici](#).

- **Si ces informations sont personnalisées et/ou contextuelles, fournir des illustrations.** NA
- **Actions pour davantage de transparence envers l'ensemble des publics (utilisateurs, médias, régulateur, citoyens, etc.) notamment hors service (rapports de transparence, études internes, communiqués, billets de blog, etc.) :**
Le site about.dailymotion.com communique sur l'ensemble des activités de Dailymotion y compris sur les actions et mesures relatives à la transparence.

1. Dispositif de signalement des fausses informations

1.1 Existence d'un dispositif de signalement permettant de signaler de fausses informations susceptibles de troubler l'ordre public ou d'altérer la sincérité du scrutin : Oui

1.2 Libellé du ou des motifs adéquats : Désinformation

Raisons qui sous-tendent le choix de ce ou ces libellés : Il apparaissait que le terme désinformation ainsi que la courte définition associée : « Diffusion intentionnelle d'informations fausses ou trompeuses » était suffisamment clair pour l'utilisateur qui souhaite signaler un contenu.

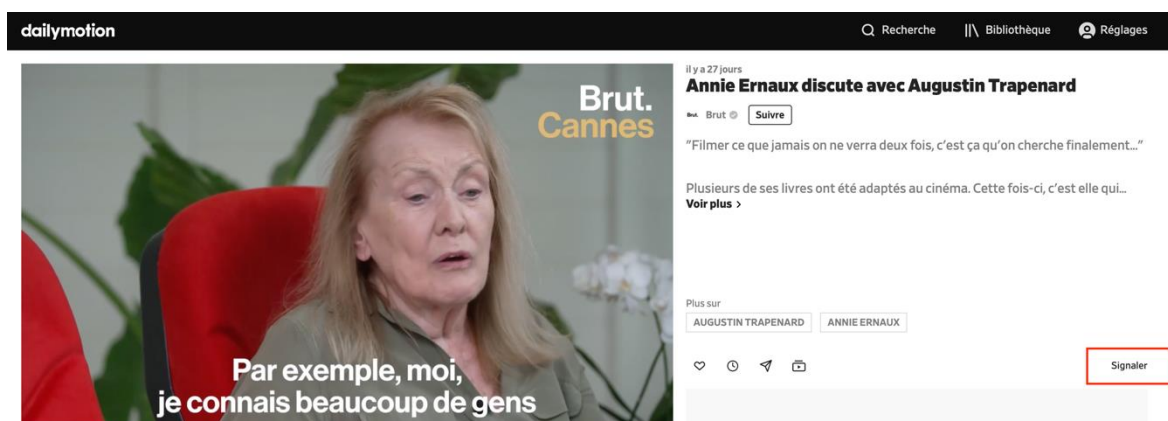
Description du dispositif de signalement

1.3 Moyens permettant d'assurer la visibilité, l'accessibilité et l'ergonomie de ce dispositif :

- **présentation visuelle :** Voir copies d'écrans ci-dessous

- **affichage** (visibilité par défaut ou non) : Affiché par défaut sur le site et sur les applications Dailymotion
- **proximité du contenu** : Le bouton « signaler » est présent à proximité de chaque vidéo
- **nombre d'actions nécessaires pour accéder au dispositif de signalement** : 1 (cliquer sur le bouton « signaler »).
- **nombre d'actions et d'hyperliens nécessaires à l'envoi du signalement d'une fausse information depuis la page du contenu** : 4, il faut cliquer sur le bouton signaler (1), puis sélectionner désinformation (2), remplir le champ information (3) et saisir les informations relatives à l'identité de la personne (4) : Nom et prénom (ainsi que l'adresse e-mail si l'utilisateur n'est pas connecté à un compte Dailymotion).
- **accessibilité aux personnes en situation de handicap** : Oui, l'intégralité du site Dailymotion est accessible aux personnes en situation de handicap, plus d'information sur [cette page](#).
- **accessibilité à un internaute non authentifié sur la plateforme (et les éventuelles différences avec le dispositif de signalement de ceux qui le sont)** : Contrairement à de nombreux opérateurs, Dailymotion rend accessible son formulaire de signalement pour les utilisateurs ne disposant pas de comptes. Il n'y aucune différence avec le dispositif mis à disposition des utilisateurs connectés (si ce n'est la collecte de l'adresse e-mail).
- **Fournir des éléments visuels pour illustrer la réponse.**

Étape 1 : Il convient de cliquer sur le bouton « signaler » qui est à proximité de chaque vidéo (comme présenté ci-dessous) :



Étape 2 : L'utilisateur peut choisir s'il signale l'intégralité de la vidéo ou un moment précis de la vidéo (facultatif) et doit ensuite choisir le motif « Désinformation » et remplir le champ informationnel ci-dessous.

Signaler cette vidéo



Quelle partie de la vidéo signalez-vous ?

- Début à Toute la vidéo

Sélectionnez la raison principale de votre signalement :

- Contenu sexuel ou pornographique**
Nudité, image ou représentation sexuelle/pornographique, proxénétisme
- Maltraitance des enfants**
Violence sexuelle, harcèlement en ligne ou maltraitance à l'égard des mineurs, etc.
- Contenu choquant pour les jeunes publics**
En raison de son caractère pornographique, violent et/ou dangereux
- Contenu haineux**
Incitation à la haine ou injure envers une/des personne(s); atteinte à la dignité humaine
- Apologie, banalisation, négation d'un crime**
Génocide et autres crimes contre l'humanité, atteintes à la personne humaine / aux biens
- Désinformation**
Diffusion intentionnelle d'informations fausses ou trompeuses
- Terrorisme**
Provocation ou apologie du terrorisme; actes extrémistes violents
- Malveillant, choquant, dangereux, violent**
Violence excessive, actes dangereux pouvant entraîner des dommages physiques
- Spam ou contenu trompeur**
Contenu indésirable destiné à tromper le public, généralement en vue d'un gain financier
- Violation du droit d'auteur**
Si votre œuvre protégée par le droit d'auteur a été publiée sans autorisation
- Violation de mes droits**
Si vous considérez que ce contenu viole vos droits (ex : vie privée, marques, diffamation, etc.)

Expliquez pourquoi vous pensez que ce contenu n'est pas fiable et, si possible, fournir un lien vers une source fiable pour étayer votre signalement :

-

Étape 3 : Il convient ensuite pour l'Utilisateur de confirmer son nom, son prénom et son adresse e-mail (s'il n'est pas connecté à un compte Dailymotion).

Signaler cette vidéo



Veillez fournir les informations suivantes

Prénom* Nom*
 Email*

Nos règles de confidentialité

*Les données fournies par le biais de ce formulaire sont nécessaires pour traiter votre signalement et seront également utilisées à des fins de statistiques y compris celles requises par la loi. Le traitement de ces données est ainsi opéré par Dailymotion, responsable de traitement, sur le fondement du respect des obligations légales lui incombant en sa qualité de fournisseur de services d'hébergement et sur le fondement de l'intérêt légitime. Ces données sont destinées aux services de Dailymotion et de ses sous-traitants en charge du traitement de votre signalement. Ces données peuvent être partagées avec des tiers quand la loi le prévoit. Ces données sont conservées pour une durée maximum de 6 (six) ans à compter de la réception de votre signalement. Les résidents de l'EEE peuvent exercer leurs droits d'accès, de rectification, de limitation du traitement, de portabilité, d'effacement des données personnelles ou s'opposer à leur traitement en contactant le [Support](#). Tout transfert de vos données de l'Espace Economique Européen vers [des pays sans décision d'adéquation de la CE](#) reposera sur les [Clauses Contractuelles Types de la Communauté Européenne](#) ou des [Règles d'entreprise contraignantes](#). Une réclamation peut être adressée à une autorité de contrôle. [Pour en savoir plus.](#)

-

Signaler cette vidéo ×

Veillez fournir les informations suivantes

Prénom* Nom*

Nos règles de confidentialité

*Les données fournies par le biais de ce formulaire sont nécessaires pour traiter votre signalement et seront également utilisées à des fins de statistiques y compris celles requises par la loi. Le traitement de ces données est ainsi opéré par Dailymotion, responsable de traitement, sur le fondement du respect des obligations légales lui incombant en sa qualité de fournisseur de services d'hébergement et sur le fondement de l'intérêt légitime. Ces données sont destinées aux services de Dailymotion et de ses sous-traitants en charge du traitement de votre signalement. Ces données peuvent être partagées avec des tiers quand la loi le prévoit. Ces données sont conservées pour une durée maximum de 6 (six) ans à compter de la réception de votre signalement. Les résidents de l'EEE peuvent exercer leurs droits d'accès, de rectification, de limitation du traitement, de portabilité, d'effacement des données personnelles ou s'opposer à leur traitement en contactant le [Support](#). Tout transfert de vos données de l'Espace Economique Européen vers [des pays sans décision d'adéquation de la CE](#) reposera sur les [Clauses Contractuelles Types de la Communauté Européenne](#) ou des Règles d'entreprise contraignantes. Une réclamation peut être adressée à une autorité de contrôle. [Pour en savoir plus](#).

1.4 Le dispositif décrit est-il commun :

- **à toutes les déclinaisons du service (site internet, application) ?** : Oui, notre outil de signalement s'adapte à l'appareil utilisé et à la taille de l'écran mais la procédure est identique.
- **à tous les types de contenus (texte, vidéo, image, commentaires, contenus sponsorisés, compte utilisateur, contenus en direct, contenus éphémères) accessibles sur le service ?** : Oui, le dispositif est commun mais concerne uniquement les contenus vidéos et les contenus diffusés en direct.

1.5 Les utilisateurs sont-ils consultés sur l'accessibilité, la visibilité et l'ergonomie du dispositif de signalement ? : Non, mais nous nous assurons que ce dernier soit accessible et simple d'utilisation pour tous les publics.

Le cas échéant, comment et quels sont leurs retours ? : NA

La procédure de traitement des signalements

1.6 Décrire la procédure de traitement du signalement d'une fausse information en fournissant toute illustration permettant une meilleure compréhension de la procédure.

- **Conditions de mise en instruction d'un signalement :**

Dailymotion a mis en place un canal de traitement dédié à la désinformation depuis le deuxième trimestre 2018. Chaque signalement est instruit par Dailymotion. Ce type de signalement émane principalement des partenaires professionnels, des utilisateurs et des visiteurs de Dailymotion. Dans une moindre mesure, ces signalements émanent d'autorités publiques ou d'autres intermédiaires techniques qui ont identifié un contenu hébergé sur Dailymotion et intégré (*embedded*) sur leur service.

- **Étapes de l'instruction :**

Après réception d'un signalement, le délai d'instruction est dans l'immense majorité des cas inférieur à 24 heures. Afin de traiter les signalements de fausses informations, Dailymotion a mis en place une procédure d'instruction complète décrite ci-après :

- Dès réception d'un signalement de fausses informations, il est transmis systématiquement à l'équipe de modération. Tous les signalements sont instruits sur le service ;
- Chaque modérateur dispose d'un lot des contenus à instruire qui s'inscrivent dans une « chronologie de modération ». Dès la réception d'un signalement de fausses informations, il vient s'insérer dans cette frise à la suite des signalements en attente d'instruction ;

- **Issues possibles de l'instruction (type d'actions prises) :**

Après examen, le modérateur peut maintenir le contenu en ligne, apposer un filtre parental ou retirer le contenu. En cas de doute, il peut transmettre le contenu pour un second examen à sa hiérarchie. En cas d'examen approfondi, le contenu est mis en quarantaine temporairement et se voit déréférencé en attendant l'arbitrage final. Il convient de noter que le déréférencement d'un contenu ne s'apparente pas à un retrait.

Dès lors qu'une vidéo est signalée puis retirée, un contrôle est conduit sur le compte à l'origine de sa publication. Si l'équipe de modération constate des infractions répétées aux politiques internes elle peut être amenée à supprimer la chaîne d'un utilisateur ou bannir un utilisateur.

Les traitements des signalements de fausses informations ne font pas l'objet d'une priorisation hormis durant les périodes électorales et d'urgence (attentats terroristes/crise sanitaire...) durant lesquelles une attention accrue leur est portée.

Au cours de ces périodes précises, les signalements de fausses informations font l'objet d'une priorisation supplémentaire. Ils sont ainsi remontés dans la « chronologie de modération » de nos modérateurs et leur traitement fait plus systématiquement l'objet d'une double vérification opérée par des modérateurs distincts.

Par ailleurs, nous avons travaillé depuis la remise du rapport en 2021 à la mise en conformité avec les dispositions de l'article 42 de la loi confortant les principes de la République. Ainsi, nous avons développé un dispositif de voies de recours interne permettant aux signalants et aux utilisateurs ayant mis en ligne un contenu de faire appel des décisions de modération les concernant qui sera présenté dans le rapport portant sur l'exercice 2022.

- **Information apportée aux utilisateurs (lesquels sont informés ? quels stades de la procédure donnent lieu à une information ? sous quelle forme ?) :**

Informations des internautes : Lors du retrait d'un contenu propageant de fausses informations, le résultat de la procédure est porté à la connaissance des autres utilisateurs par l'intermédiaire d'un message générique apposé à la place de la vidéo retirée. Par retour d'expérience d'autres opérateurs soumis au titre III de la loi, Dailymotion ne donne pas de détails concernant les raisons ayant conduit au retrait du contenu afin d'éviter toute campagne de dénigrement pour censure.

Nous souhaitons informer l'ARCOM que nous avons travaillé, depuis la remise du dernier rapport, à la mise en place d'un dispositif de notification permettant d'informer les utilisateurs (signalant et utilisateur ayant mis en ligne le contenu). Désormais, nous accusons réception des signalements et informons l'utilisateur à l'issue de la procédure. Ces mécanismes seront présentés plus en détail dans le rapport sur le prochain exercice.

Informations à destination des partenaires professionnels : L'équipe du support de Dailymotion informe les partenaires professionnels si leur contenu est menacé d'être retiré à la suite d'un signalement. Cette notification intervient par mail. A cette occasion, une voie de recours leur est proposée.

Information à destination de l'auteur du signalement : Comme indiqué lors de réunions ultérieures à la remise du rapport 2020, nous avons travaillé à la mise en place d'un dispositif technique permettant d'informer les utilisateurs signalant du contenu et les utilisateurs ayant mis en ligne du contenu des décisions de modération suite à un signalement utilisateur. L'implémentation de ce dispositif a pris plus de temps qu'initialement prévu mais est opérationnel depuis 2022. Dailymotion est depuis longtemps attaché à offrir la meilleure expérience à ces utilisateurs en leur permettant, qu'ils soient connectés à un compte Dailymotion ou non, de signaler des contenus.

- **Procédure spécifique en période électorale ou en cas de crise** : Oui, une attention particulière est mise en place lors des élections. Cela se manifeste par une priorisation des contenus pouvant porter atteinte aux processus électoraux. Les contenus qualifiés de désinformation sont ainsi remontés dans la chaîne de modération.
- **Recours à des signaleurs de confiance (*trusted flaggers*)** : Non

1.7 Voies de recours internes à l'issue d'une décision : NA pour l'année 2021

Les moyens alloués au traitement des signalements

1.8 Moyens humains déployés, et notamment :

- **statut des modérateurs (collaborateurs ou prestataires de la société opératrice)** : Nous avons recours à des collaborateurs ainsi qu'à une société prestataire.

- **formation (initiale et continue)** : Les modérateurs ont des parcours diversifiés mais reçoivent une formation sur la modération à leur arrivée ainsi que tout au long de leur mission grâce à des sessions de calibrage hebdomadaires.
- **localisation géographique** : Union Européenne
- **langue(s) de travail (notamment, langues régionales françaises prises en charge)** : Dailymotion est présent dans la quasi-totalité des pays du monde. Ainsi, nos modérateurs peuvent opérer à travers ces différences linguistiques.
- **modération à tout moment (24/24 et 7/7)** : Oui
- **sources dont disposent les modérateurs (juridique, journalistique, académique)** : nos lignes directrices comprennent des éléments contextuels et juridiques pour s'adapter au mieux aux différents scénarios. Ces dernières sont mises à jour régulièrement.
- **mesures pour réduire les risques professionnels pour les modérateurs** : Nos modérateurs bénéficient de séances de calibration hebdomadaire (entre les prestataires ainsi qu'entre les prestataires et les collaborateurs de DM) et l'accès à un suivi psychologique sur demande.

1.9 Dailymotion indiquera s'il utilise toujours un système d'évaluation hebdomadaire des modérateurs et, le cas échéant, précisera quels sont les critères d'évaluation

Oui, nous avons toujours recours à ce système d'évaluation, chaque modérateur est évalué à une quinzaine de reprises par mois afin de qualifier les décisions de modération prises par ces derniers. Il s'agit davantage d'un exercice ayant pour ambition de mettre à jour les connaissances des modérateurs plus qu'à des fins d'évaluation. Ce système s'inscrit dans une logique de constante mise à jour des connaissances et appréhension de nouvelles problématiques. Cet exercice permet en effet d'améliorer notre parcours de formation continue à destination des modérateurs.

1.10 Existence de moyens humains et/ou automatisés de détection proactive et dédiée aux contenus diffusant de fausses informations : Non

Processus d'instruction des contenus détectés identique à celui des contenus signalés par les utilisateurs : NA

1.11 Les vidéos « privées » sur Dailymotion sont-elles modérées de la même manière que les contenus accessibles à tous ? Oui, le traitement de modération est identique.

1.12 Commenter la préconisation du Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) aux opérateurs, dans son précédent bilan sur la lutte contre la manipulation de l'information, de maintenir une intervention humaine dans le processus de décision d'une action à l'égard d'un contenu ou d'un compte.

Dailymotion soutient cette initiative et l'applique au regard des limites liées à son statut d'hébergeur. En effet dans notre cas toutes les décisions de modération sont prises à l'issue d'une intervention humaine à l'exception des contenus contrevenant au droit d'auteur dont la mise en ligne peut être bloquée via des solutions d'empreinte numérique.

Questions complémentaires

1.13 Remplir le tableau suivant.

Données chiffrées et indicateurs (France, 2021)	
Nombre de signalements pour fausses informations (ou notion voisine adoptée) par les utilisateurs	574
Nombre de procédures de traitement mises en œuvre	574
Délai moyen de traitement d'un signalement	Moins de 2h
Part des signalements traités : - en moins de 24h - en moins d'une semaine	98% 100%
Nombre de contenus considérés comme étant de fausses informations (ou notion voisine adoptée) à l'issue de la procédure de traitement	13
Nombre de recours reçus par l'opérateur à l'issue de la procédure de traitement	NA
Délai moyen du traitement d'un recours	NA
Part des recours traités : - en moins de 24h - en moins d'une semaine	NA
Nombre de personnes en charge du traitement des signalements susceptibles d'agir sur des contenus du service en France	37

1.14 Impact de la crise sanitaire sur le dispositif de signalement de fausses informations (ou notion voisine adoptée) et mesures spécifiques prises dans ce contexte en 2021 :

La proportion de contenus relatifs à la COVID était importante au sein de la catégorie « désinformation » pour l'exercice 2021 mais nous n'avons pas constaté d'impact sur le dispositif de signalement.

1.15 Actions futures et nouvelles fonctionnalités envisagées à l'avenir :

Conformément à l'article 42 de la loi qui renforce les principes de la République, et par anticipation du DSA, Dailymotion a d'ores et déjà mis en place de nouvelles mesures. En effet, nous avons mis à jour notre nouvel outil de signalement à destination des utilisateurs et avons travaillé à la mise en place d'un accusé de réception pour ces derniers. Depuis 2022, il est également possible de contester une décision de modération. Nous étudions actuellement la possibilité de créer des collaborations avec des *Trusted flaggers*.

2. Transparence des algorithmes

Les questions suivantes s'adressent aux opérateurs qui auraient mis en œuvre des mesures relatives à la transparence des algorithmes au titre des mesures complémentaires prévues par l'article 11 de la loi du 22 décembre 2018.

2.1 Commenter les définitions de la loyauté, de l'explicabilité et de l'équité indiquées en annexe du questionnaire :

L'opérateur indiquera s'il s'y réfère (ou à des notions équivalentes) notamment dans le cadre des mesures qu'il met en œuvre afin de lutter contre la manipulation de l'information, et les éventuelles limites identifiées à leur application.

Il est invité à formuler d'éventuelles propositions afin d'affiner ces définitions.

Dailymotion estime que ces critères sont pertinents s'ils s'appliquent à des réseaux sociaux qui mettent en valeur des contenus amateurs et dont l'audience est essentiellement *onsite* – c'est-à-dire générée directement sur le service de l'opérateur.

A ce jour, les algorithmes de Dailymotion ont un rôle limité dans la découverte et la consommation de contenus hébergés sur notre service. Cette singularité rend les critères peu adaptés à nos problématiques.

Systèmes de modération de contenus

La modération des contenus n'a lieu qu'à la suite d'un signalement utilisateur tel qu'expliqué en section 1.6.

Systèmes de recommandation de contenus

Dailymotion recourt à des algorithmes de recommandation et d'indexation. Ces deux types d'algorithmes référencent uniquement les contenus mis en ligne par nos partenaires professionnels.

- **L'algorithme d'indexation** rend des contenus éligibles à la recommandation. Il permet de référencer les contenus publiés par nos partenaires professionnels au sein de tous les algorithmes de recommandation. Cet algorithme se base sur plusieurs critères pour mettre à jour le référencement des contenus :
 - Le **nombre de vues** : un contenu professionnel n'est indexé qu'à partir de 10 vues ;
 - L'**accessibilité du contenu** : un contenu est désindexé s'il est censuré par l'équipe de modération, supprimé par l'utilisateur ou s'il fait l'objet d'une restriction géographique par l'équipe de modération ;
 - La mise en place d'un **filtre parental** lors de la mise en ligne par l'utilisateur ou par l'équipe de modération ;
 - La **modification du statut du contenu** : passage en mode privé par l'utilisateur ou l'équipe de modération ;

- La **revue du contenu en modération** : dès lors qu'un contenu fait l'objet d'un processus de modération, celui-ci est par défaut désindexé du service.
- **Les algorithmes de recommandation** se basent exclusivement sur les contenus indexés préalablement et utilisent les métadonnées des vidéos renseignées par nos partenaires professionnels. Le système de recommandation de contenus de Dailymotion a vocation à proposer des vidéos pertinentes à un utilisateur sur la base du premier visionnage qu'il a réalisé sur le service. Ces algorithmes opèrent sur la page d'accueil du service et dans les encarts de recommandation *video-to-video* sous les vidéos en cours de visionnage :
 - Encarts de recommandation sous les vidéos en cours de visionnage : deux algorithmes interviennent dans cette section, un algorithme *content based* nourri par les métadonnées renseignées par nos partenaires professionnels et un algorithme collaboratif basé sur l'historique de navigation des utilisateurs ayant consenti au traitement de leurs données personnelles.
 - Page d'accueil : il s'agit de la vitrine de Dailymotion. Un seul algorithme opère dans cette section. Il se base sur les 40 chaînes professionnelles les plus populaires d'un pays. Le contenu d'un partenaire allemand ne pourra donc pas être en page d'accueil en France. L'algorithme sélectionne les vidéos les plus récentes de ces chaînes qui se recoupent avec les quatre grandes verticales du service : Actualité, Sport, Divertissement et Musique. Il se base sur la date de mise en ligne des contenus et leur nombre de vues.

Informations des utilisateurs

2.9 Manière dont les systèmes de recommandation et de modération utilisés dans le cadre de la lutte contre la manipulation de l'information sont décrits à l'utilisateur :

Dailymotion explique comment fonctionne la modération des contenus dans sa Politique relative au contenus prohibés ainsi que dans son centre d'aide. Quant aux algorithmes relatifs à la recommandation nous étudions actuellement les moyens pour expliquer leur fonctionnement de manière simple.

2.10 Pour chacun de ces systèmes, préciser de quelle manière les utilisateurs :

- **sont informés des mises à jour de ces systèmes** : Nous n'informons pas nos utilisateurs des mises à jour de ces systèmes.
- **peuvent demander des informations supplémentaires sur ces systèmes** : NA

- **bénéficient d’une explication des résultats des systèmes qui les affectent** : NA

2.11 Modification qu’un utilisateur peut apporter aux paramètres relatifs aux algorithmes de recommandation sur le service.

liste des systèmes de recommandation paramétrables par l’utilisateur : Ces outils ne sont pas paramétrables mais basés sur l’acceptation des cookies.

comment ces réglages (2.11) sont rendus facilement accessibles et compréhensibles :

Si l’utilisateur refuse le consentement au global et n’est pas connecté à un compte Dailymotion, ses données ne seront pas utilisées dans l’entraînement des algorithmes et donc sa recommandation sera différente.

2.12 Commenter la préconisation du CSA aux opérateurs, dans son précédent bilan sur la lutte contre la manipulation de l’information, de proposer aux utilisateurs des fonctionnalités leur permettant de comprendre, si possible de manière personnalisée et contextuelle, les effets des systèmes algorithmiques de recommandation et de modération.

Dailymotion est en accord avec cette démarche d’explication du fonctionnement des algorithmes et leurs effets sur l’expérience utilisateur. Cependant Dailymotion alerte l’Arcom sur la difficulté de mise en place opérationnelle étant donné qu’il s’agit de sujets techniques et en constante évolution.

Questions complémentaires

2.13 Remplir le tableau suivant :

Données chiffrées et indicateurs (2021)	
Parts des accès à des fausses informations (ou notion voisine adoptée) imputables : <ul style="list-style-type: none"> - à l’algorithme du moteur de recherche interne du service - aux autres algorithmes de recommandation, classement ou référencement du service 	Nous ne sommes pas en mesure de communiquer cette information
Nombre de contenus de fausse information (ou notion voisine adoptée) ayant fait l’objet d’une recommandation	Nous ne sommes pas en mesure de communiquer cette information
Part des utilisateurs du service ayant recours à la personnalisation des paramètres relatifs aux algorithmes de recommandation des contenus (organiques et commerciaux) sur le service	NA

2.14 Impact de la crise sanitaire sur le fonctionnement des systèmes de recommandation ou de modération pour lutter contre la manipulation de l’information et mesures spécifiques prises dans ce contexte en 2021 : NA

2.15 Actions futures et nouvelles fonctionnalités envisagées à l’avenir : NA

3. Promotion des contenus issus d'entreprises et d'agences de presse et de services de communication audiovisuelle

Les questions suivantes s'adressent aux opérateurs qui auraient mis en œuvre des mesures relatives à la promotion des contenus issus d'entreprises et d'agences de presse et de services de communication audiovisuelle au titre des mesures complémentaires prévues par l'article 11 de la loi du 22 décembre 2018.

Identification des sources des contenus et labellisation

3.1 Identification des sources des contenus issus d'entreprises et d'agences de presse et de services de communication audiovisuelle : Oui

Dailymotion fait de la promotion des contenus de qualité émanant de ses partenaires professionnels vérifiés la pierre angulaire de sa stratégie. Afin d'assurer un niveau de transparence et d'information élevé à ses utilisateurs, Dailymotion labellise les comptes de ses partenaires professionnels vérifiés qui peuvent être issus d'entreprises et d'agences de presse et de services de communication audiovisuelle. Cette labellisation prend la forme d'un badge clairement identifiable apposé à côté du logo de leur(s) chaîne(s) comme celui-ci :



Ces sources « de confiance » incluent notamment des agences de presse et des services de communication audiovisuelle qui proposent des contenus d'information se rattachant à des débats d'intérêt général. La présence de ce badge est une indication essentielle pour l'utilisateur sur la qualité de la source ayant mis en ligne un contenu d'information et sur le traitement de l'information en soi.

L'équipe en charge des contenus de Dailymotion réalise elle-même cette labellisation.

Afin de limiter l'exposition de ses utilisateurs à des contenus émanant de sources non-vérifiées et pouvant présenter d'éventuels biais dans le traitement de l'information, les outils de recommandation de Dailymotion mettent uniquement en avant les contenus provenant de sources « de confiance ». Ces contenus vidéo sont sélectionnés par un biais algorithmique au sein des chaînes de partenaires professionnels vérifiés préalablement labellisés.

Ce paramétrage est effectif depuis la mise à jour de l'interface intervenue en 2017 qui référence systématiquement les derniers contenus mis en ligne par les partenaires professionnels vérifiés sur la page d'accueil (le « Daily Pulse ») et dans tous les autres

espaces de recommandation de contenus. De la même manière, les Sujets (Topics), qu'un utilisateur *loggué* peut suivre, sont générés et alimentés exclusivement par les partenaires professionnels vérifiés.

Par ce biais, Dailymotion a réduit drastiquement la consommation de contenus vidéo émanant de sources non-vérifiées et présentant potentiellement des biais dans le traitement de l'information sur son service.

Cette politique interne restrictive en matière d'accès aux contenus émanant de sources non-vérifiées fait de Dailymotion un service peu exposé aux publications et à la consommation massive de contenus présentant des biais manifestes dans le traitement de l'information.

3.2 Commenter la préconisation du CSA aux opérateurs, dans son précédent bilan sur la lutte contre la manipulation de l'information, de maintenir une intervention humaine dans la vérification des informations fournies au sujet des organes de presse lorsqu'ils font l'objet d'une identification particulière.
Dailymotion applique cette préconisation et la soutient.

3.3 Dailymotion indiquera s'il a ajouté des critères à ses démarches internes de labellisation : Non

3.4 Décrire les espaces et processus de mise en avant de contenus provenant de ces sources sur le service et les critères de sélection de ces sources et contenus :
Notre page d'accueil contient les contenus de nos partenaires et sont basés sur notre algorithme de recommandation tel que décrit dans la section relative aux systèmes de recommandation des contenus.

3.5 Moyens mis en œuvre pour tenir compte des démarches de labellisation et de bonnes pratiques réalisées par des tiers, notamment par les entreprises et agences de presse et les services de communication audiovisuelle (ex : Trust Project, Journalism Trust Initiative, etc.) : Non

3.6 Description des processus de labellisation réalisés par l'opérateur pour identifier les comptes ou contenus de médias affiliés à un État (ou équivalent) : Nous n'avons pas de labélisation spécifique au regard des médias d'État. En effet la création d'un compte peut être effectuée par n'importe qui de par l'absence d'obligation générale de surveillance des contenus ; nous n'avons en effet pas vocation à recenser ce type de comptes. Cependant nous soutenons toute initiative qui pourrait nous permettre, au regard des limites imposé par notre statut d'hébergeur, qui nous permettrait d'identifier ces acteurs en précisant ce qu'il est entendu par l'Arcom de médias affiliés à des États en particulier en dehors de l'Union Européenne.

Dispositifs de vérification des faits (« *fact-checking* »)

Compte tenu des spécificités inhérentes au service proposé par Dailymotion, l'équipe de la Politique des Contenus ne recourt pas à des dispositifs de *fact-checking* interne ou externe.

Dans la continuité des éléments transmis les années précédentes, Dailymotion attire de nouveau l'attention de l'Autorité sur l'absence de solutions standardisées, fiables et abordables de *fact-checking* qui seraient à même d'apporter un niveau complémentaire d'expertise dans l'instruction des contenus les plus problématiques (notamment aux fins de lutter contre les hypertrucages ou « *deepfakes* »). Néanmoins, Dailymotion accueille avec beaucoup d'intérêt les initiatives de nombreux médias et d'organes de presse en matière de *fact-checking*, il est à noter que ces initiatives sont isolées et répondent difficilement à la quantité de contenus que des plateformes d'hébergement comme Dailymotion héberge. A ce jour, seuls des opérateurs de services mondiaux, dominants sur le marché, ont mis au point des réseaux opérationnels de *fact-checkeurs* mais qui restent à ce jour très opaques et inaccessibles à des opérateurs de services tiers. Cette situation n'a pas évolué de manière significative en 2021.

4. Lutte contre les comptes propageant massivement de fausses informations

Les questions suivantes s'adressent aux opérateurs qui auraient mis en œuvre des mesures relatives à la lutte contre les comptes propageant massivement de fausses informations au titre des mesures complémentaires prévues par l'article 11 de la loi du 22 décembre 2018.

Définitions et pratiques de diffusion massive de fausses informations

Dailymotion n'a pas estimé nécessaire de mettre en place des mesures concernant le partage « massif » de fausses informations. Ce choix est justifié par la stratégie du groupe qui est devenue au fil des années la plateforme de référence de partenaires professionnels dont les contenus sont par essence moins propices à la diffusion de fausses informations (12 vidéos confirmées désinformation en 2021).

Moyens de lutte contre la diffusion massive de fausses informations et informations aux utilisateurs

4.8 L'année passée, Dailymotion mentionnait l'utilisation de la technologie « Signature » développée par l'INA. Il indiquera le nombre de publications contenant une fausse information que l'outil a permis de repérer au moment de la mise en ligne.

Oui, nous utilisons la technologie « Signature » développée par l'INA mais il n'est pas possible d'obtenir de typologie (telle que Désinformation), ainsi nous ne pouvons pas savoir la part de désinformation détectée grâce à cet outil.

4.9 Décrire les mesures et moyens mis en œuvre pour la détection de bots et les outils développés pour lutter contre ceux utilisés à des fins de manipulation de l'information.

L'opérateur précisera notamment :

- **s'il possède une définition du terme « bot » et quels en sont les usages qu'il autorise et proscrit sur son service :** Nous définissons bot comme un mécanisme artificiel qui permet de créer de l'audience. Cette définition ne s'applique pas spécifiquement aux contenus relatifs à la désinformation et est proscrit sur le service Dailymotion.
- **s'il permet à des applications tierces d'utiliser certaines fonctionnalités des comptes des utilisateurs (ex. : publication et partage de contenus, demande de connexion entre utilisateurs) et comment il s'assure que ces pratiques ne soient pas utilisées à des fins de manipulation de l'information :** NA

4.10 S'agissant des hypertrucages (« deepfakes ») : En l'absence de contenus qualifiables de « deepfakes » signalés dans la catégorie désinformation, Dailymotion n'a pas estimé nécessaire de créer une politique spécifique dans ce contexte.

5. Mesures de lutte contre les fausses informations en matière de communications commerciales et de promotion des contenus d'information se rattachant à un débat d'intérêt général

5. a. Lutte contre la manipulation de l'information en lien avec des communications commerciales

L'Arcom estime que parmi les mesures complémentaires que les opérateurs de plateforme peuvent prendre au titre de l'article 11 de la loi du 22 décembre 2018 pour lutter contre la diffusion de fausses informations susceptibles de troubler l'ordre public ou d'altérer la sincérité des scrutins figure la suppression des flux financiers générés, directement ou non, par des contenus propageant de fausses informations. Ces flux financiers peuvent en effet être un facteur, d'une part, d'augmentation de la viralité des fausses informations et, d'autre part, d'incitation à les diffuser. Si ces phénomènes dépassent le seul cadre des services de plateformes en ligne, ces derniers peuvent y participer.

Catégorisation des communications commerciales

5.1 Qualifier les types de communications commerciales présentes sur le service à partir des catégories d'annonces publicitaires, de contenus sponsorisés et de contenus en partenariat proposées en annexe du questionnaire.

Si des pratiques commerciales sur le service n'entrent pas dans ce cadre, expliquer :

Dailymotion propose sur son service les annonces publicitaires mais ne propose ni contenus sponsorisés ni contenus en partenariat.

Annonces publicitaires et contenus sponsorisés : modalités de vente et informations apportées aux utilisateurs

5.2 Décrire les modalités de vente des espaces publicitaires sur le service :

Dailymotion opère en gré à gré et en programmatique afin de vendre ses espaces publicitaires :

- **En gré à gré**, les annonceurs ou leurs agences achètent directement des espaces publicitaires à notre régie qui commercialise notre inventaire en France. Cette modalité de vente concerne plus de 70% des contenus publicitaires en France.
- **En programmatique**, la *Sell Side Platform in-house* de Dailymotion commercialise les espaces n'ayant pas été remplis de manière traditionnelle par le biais de notre régie. Notre SSP in-house diffuse l'inventaire disponible auprès des différents ad exchanges du marché, des ad networks et autres *Demand Side Platforms*. Le SSP opère en temps réel. Lorsqu'un emplacement publicitaire est appelé lors de la consultation d'une page, la plateforme recherche la meilleure offre faite sur ce type d'emplacement et pour le profil de visiteur détecté et diffuse automatiquement la publicité correspondante. Cette modalité de vente concerne près de 30% des contenus publicitaires en France.

Dailymotion laisse en parallèle la possibilité à ses partenaires de commercialiser leurs inventaires :

- **Commercialisation par les partenaires professionnels** : ils disposent de la possibilité de commercialiser les espaces publicitaires afférents à leurs contenus soit en gré à gré soit en programmatique. Dans ce cas de figure ils disposent de la priorité absolue pour la commercialisation via leur régie et/ou outils.

5.3 Possibilité pour les annonceurs de cibler un public en particulier : Oui, les critères de ciblage comportent une granularité d'ordre géographique (par exemple France), sectorielle en fonction de l'âge et du genre (par exemple 18-35), s'adaptent aux utilisateurs connectés en fonction de leur profil s'ils sont connectés ou selon l'usage (onsite ou offsite).

5.4 Possibilité de promouvoir des contenus diffusés en direct : Oui mais cette possibilité est uniquement disponible pour nos partenaires de confiance.

- **possibilité d'apposer une annonce publicitaire sur de tels contenus** : Oui

5.5 Existence d'une base de données relative aux communications commerciales diffusées sur le service : Non

5.6 Informations fournies à l'utilisateur sur les annonces publicitaires et contenus sponsorisés présents sur le service :

- **moyens de les distinguer des autres contenus :** Oui, l'indication « pub » est affichée.
- **identification de l'origine de l'annonce ou du contenu sponsorisé (et de l'annonceur, s'il diffère) :** Non.
- **indications sur les modalités de diffusion de chaque annonce ou contenu sponsorisé (existence et montant de contreparties financières, nombre de vues, population ciblée, manière dont le contenu a été généré (automatisée ou non), etc.) :** Non.
- **politiques publicitaires :** Nous avons une politique relatives aux contenus publicitaires prohibés (disponible seulement en anglais [ici](#)).

5.7 Gestion des préférences publicitaires :

- **décrire les moyens d'informer l'utilisateur des critères pris en compte dans l'affichage des annonces publicitaires et contenus sponsorisés :** L'utilisateur a accès à notre Politique relatives aux cookies.
- **possibilité pour l'utilisateur de paramétrer ses préférences publicitaires :** Oui via les préférences relatives aux cookies sélectionnées par l'utilisateur.
- **possibilité de masquer des annonces publicitaires et contenus sponsorisés :** Non.

Dailymotion précisera les informations et paramétrages en matière de ciblage publicitaire que l'opérateur met à disposition des utilisateurs, y compris quand son navigateur est encapsulé (« *embedded* ») sur des sites tiers : Notre « *cookie consent management platform* » développée en interne permet à un utilisateur de refuser ou d'accepter l'ensemble des cookies et permet une granularité d'acceptation ou de refus selon les annonceurs, nous n'avons pas de paramétrages via des thématiques.

5.8 Commenter les préconisations du CSA aux opérateurs, dans son précédent bilan sur la lutte contre la manipulation de l'information :

- **de proposer des politiques publicitaires en français et comportant une partie relative à la manipulation de l'information :** Cette proposition n'est pas adaptée pour l'ensemble des opérateurs dont Dailymotion.

- **de mettre en place des outils faciles d'accès et d'utilisation permettant à l'utilisateur de comprendre pourquoi il a été ciblé dans une situation donnée et de paramétrer ses préférences publicitaires** : Nous sommes favorables à cette préconisation, cependant elle nécessite un travail de vulgarisation en profondeur sur l'ensemble des données utilisées à des fins publicitaires.

Mesures contre la manipulation de l'information dans les communications commerciales

Quel que soit le moyen choisi pour la diffusion (gré-à-gré ou programmatique), chaque annonce publicitaire est visualisée par nos équipes ou celles de nos partenaires afin d'éviter la diffusion de contenus publicitaires qui soient problématiques (valable pour les fausses informations mais aussi pour lutter contre les spams).

Mesures en faveur de la sécurité des marques

5.18 Détailler les mesures de sécurité des marques mises en place et expliquer comment elles ont été conçues, notamment :

- **protocoles d'information des annonceurs lorsque leurs contenus se sont trouvés accolés à des fausses informations** : Nous ne sommes pas en mesure de prévenir les annonceurs mais travaillons actuellement à y remédier.
- **mécanismes de compensation ou de recours** : NA
- **modalités de participation de l'opérateur dans tout mécanisme de coopération, labélisation ou standardisation avec les marques, l'interprofession publicitaire ou des intermédiaires spécialisés dans « l'ad verification »** : NA

5.19 **Procédé de suivi des flux monétaires de la chaîne programmatique (ex. : le SCID (Shared Campaign Identifier))** : Oui, grâce à l'identité de l'inventaire via le « reporting centre », il s'agit d'un fichier Excel qui est envoyé selon les préférences paramétrées (cela peut aller d'un reporting quotidien à mensuel).

Questions complémentaires

5.20 Remplir le tableau suivant.

Données chiffrées et indicateurs (France, 2021)		
	Annonces publicitaires	Contenus sponsorisés
Nombre de communications commerciales porteuses de fausses informations (ou notion voisine)	0	NA
Volume de communications commerciales accolées à de fausses informations (ou notion voisine)	NA	NA
Revenus générés par les communications commerciales porteuses de fausses informations (ou notion voisine) (en €)	0	NA

Dont : perçus par la plateforme		
Revenus générés par les communications commerciales accolées aux fausses informations (ou notion voisine) (en €) Dont : perçus par la plateforme	231,8 € (\$245) Dont 216,8 € (\$229) perçus par Dailymotion	NA
Nombre d'impressions générées, en moyenne, par les communications porteuses de fausses informations (ou notion voisine)	Sur les 7 contenus porteurs de fausses informations ayant générés des revenus, nous constatons 5.407 impressions en moyenne	NA
Durée moyenne d'apparition d'une communication commerciale porteuse de fausses informations ou redirigeant vers un site porteur de fausses informations (ou notion voisine)	NA	NA
Nombre d'utilisateurs ayant été redirigés hors de la plateforme par une communication commerciale comportant une fausse information (ou notion voisine)	0	NA

5.21 **Impact de la crise sanitaire la lutte contre la manipulation de l'information en lien avec des communications commerciales et mesures spécifiques prises dans ce contexte en 2021 : NA**

5.22 **Actions futures et nouvelles fonctionnalités envisagées à l'avenir : NA**

5.b Contenus promus d'information se rattachant à un débat d'intérêt général

Dailymotion n'a pas mis en œuvre de mesures relatives à la promotion de débats d'intérêt général sur son Service.

6. Favoriser l'éducation aux médias et à l'information

Les questions suivantes s'adressent aux opérateurs qui auraient mis en œuvre des mesures relatives à l'éducation aux médias et à l'information (EMI) au titre des mesures complémentaires prévues par l'article 11 de la loi du 22 décembre 2018.

Actions d'éducation aux médias et à l'information (EMI)

Dailymotion n'a pas mis en œuvre de mesures relatives à l'éducation aux médias et à l'information.

Études et relations avec la recherche

Nous accueillons avec beaucoup d'enthousiasme les dispositions prévues par le DSA afin de mettre à disposition certains jeux de données à des chercheurs. Il nous arrive de travailler ponctuellement avec des chercheurs notamment sur les sujets liés à la compréhension de la gouvernance et du profilage algorithmique. Nous sommes actuellement en train d'analyser les possibilités de plus amples collaborations en ayant à cœur d'être en conformité avec les dispositions en vigueur notamment vis-à-vis du RGPD.